

N°19-09-109

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 30 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de R. DENUNCQ), Président, suite à la convocation en date du 18 septembre 2019.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ;
Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MAILLOT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; CLABAUT A. ; COLIN G. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames CARVALHO H. (donne pouvoir à O. DUFOUR) ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)
Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; DUWAT A. ; BRUGGEMAN M. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à G. COLIN) ; MAGERE M. (donne pouvoir à F. DEGREMONT) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; DENUNCQ R. (donne pouvoir à C. LEROY) ; DELATTRE G.

Absents :

Monsieur GARENAUX M.

Monsieur Daniel MAILLOT est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET GENERAL – PARTICIPATIONS DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Christian LEROY

Par délibération n° 18-11-123 du 12 novembre 2018, le conseil communautaire a décidé de créer une SPL dédiée au tourisme dont l'actionnariat comporterait la CAPSO et la CCPL et potentiellement certaines villes touristiques du territoire ; et de poursuivre les travaux visant l'élaboration des statuts et du modèle économique de fonctionnement d'une SPL dédiée au tourisme.

Afin de subvenir aux frais de fonctionnement de la SPL, il y a lieu de prévoir une participation financière de 30 000 €, pour l'année 2019.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat entre la Station et La Boutique, il y a lieu de prévoir une participation liée au fonctionnement, de 5 000 €, pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer les participations de fonctionnement suivantes :

- SPL : 30 000 € pour 2019
- La Station : 5 000 € pour l'année 2019

Ces participations seront réglées sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget général.

Pour extrait conforme.
Le Président,

